



Université
de Bretagne-Sud

DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 11 octobre 2013

Délibération n° 74-2013

Le conseil d'administration approuve la création d'un «service de relations aux entreprises».

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 19

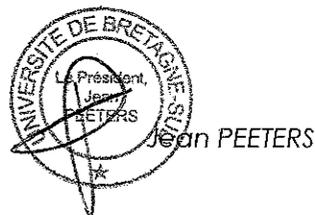
Pour : 16

Contre :

Abstentions : 3

Délibération adoptée.

Visa du Président



Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de création d'un service de relations aux entreprises

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 05 NOV. 2013

Document mis en ligne le : 05 NOV. 2013

Université de Bretagne Sud

Conseil d'administration du 11 octobre 2013

Création d'un service de relations aux entreprises.

L'Université a en projet de créer un service de relations aux entreprises dans le but de proposer un « guichet unique » dans les relations entre les entreprises et l'université quel que soit le motif du contact. Les relations avec les entreprises –outre les relations directes que peuvent avoir les enseignants chercheurs dans leurs domaines d'activités sont actuellement exercées dans trois services différents:

- La fonction de transfert de technologie est assurée par les Ingénieurs transfert au sein du service de la recherche,
- Au sein du SUIO-IP les ingénieurs Campus assurent des missions de recherche de stage et de contacts avec les entreprises en vue de l'insertion professionnelle des diplômés,
- À l'ADEFOPE le contact avec les entreprises est établi dans un but de développement de la formation professionnalisante.

Le nouveau service regroupera ces trois fonctions dans un service unique qui aura pour missions de favoriser les relations et les contacts, d'aboutir à une contractualisation –laquelle sera menée par les laboratoires, les composantes et les services concernés et de développer les relations partenariales et si possible financières avec les entreprises.

Les objectifs recherchés par le regroupement des fonctions en lien avec les entreprises est d'avoir une meilleure image de l'Université par une interface simple au travers du « guichet unique » ; d'avoir un suivi et une traçabilité des contacts, de faire remonter les besoins et les demandes du monde de l'entreprise.

D'un point de vue pratique les postes actuellement affectés dans les trois services et correspondant aux missions décrites ci-dessus seront transférés au Service des relations aux entreprises. Un chef de service sera désigné dans cette équipe.

Le service sera doté d'un outil de « CRM » pour gérer les relations.

Le Comité Technique de proximité du 12 09 2013 a donné un avis favorable à la création de ce service.

Avis du Conseil d'administration.

Service de relations avec les entreprises de l'Université de Bretagne-Sud

1. Situation actuelle

Les activités de relations avec les entreprises sont diverses au sein de l'établissement. Par ailleurs, dans un contexte où les financements publics ne sont pas nécessairement à la hauteur des charges qui nous sont transférées, l'établissement s'est engagé à augmenter ses fonds propres.

1.1. Laboratoires et composantes

Toutes les composantes et presque tous les laboratoires ont des relations socio-économiques :

- Formation continue, validation des acquis professionnels, validation des acquis de l'expérience, contrats de professionnalisation, stages étudiants, interventions de professionnels dans les formations, dans les conseils de perfectionnement et dans des conseils de composantes, parrainage de formations, taxe d'apprentissage versée par les entreprises ;
- recherche partenariale, études d'expertise et prestations pour les entreprises, bourses CIFRE, chaire, fondation, plateaux techniques et PFT.

Les services ont aussi des relations avec les entreprises.

1.2. Services

SUIO-IP

Deux ingénieurs « campus », financés à 100% par le Conseil Général du Morbihan, sont rattachés au SUIO-IP.

La **mission principale** de ces deux ingénieurs est de :

- Favoriser le lien Université - Monde socio-économique »,
- Suivre l'évolution de la relation formation/emploi »

Les **activités** consistent à :

- Prospecter les entreprises et autres acteurs du monde socio-économique sur le département du Morbihan en priorité,
- Piloter et participer à toute opération ou événement destiné à faire connaître l'UBS auprès des acteurs du monde socio-économique,
- Participer à l'élaboration d'outils pour la communication,
- Développer une activité de veille sur les problématiques de l'insertion professionnelle, de l'évolution du marché du travail, des métiers nouveaux et des débouchés notamment en Bretagne,
- Mettre en place et définir des indicateurs de suivi des résultats obtenus.

Service recherche

Outre les activités du service, trois ingénieurs « transfert », financés à 80% par le Conseil Général du Morbihan, sont rattachés au Service recherche.

La **mission principale** des trois deux ingénieurs est de :

- Favoriser les échanges et les collaborations entre le(s) laboratoire(s) de recherche de l'Université et les entreprises dans les domaines des TIC, les entreprises des filières nautique et construction navale et les entreprises dans les domaines de l'efficacité énergétique.

- Assister et conseiller les entreprises de ces domaines,
- Soutenir les chercheurs porteurs de projets en lien avec les thématiques,
- Aider au montage et à l'exécution de projets collaboratifs de recherche laboratoires-entreprises et de contrats industriels.

Les **activités** consistent en :

- Détection des potentiels de valorisation dans les laboratoires de l'Université
- Prise de contact avec les industriels de ces domaines en Bretagne Sud,
- Communication sur le potentiel 'recherche' de l'Université, et sur les projets collaboratifs,
- Participation à et (co)organisation de manifestations dédiées aux relations avec les partenaires industriels et à la présentation des compétences des laboratoires (salons, colloques, forums ...),
- Conseil, accompagnement technique des industriels,
- Montage de projets collaboratifs (dont PFT Effipôle) et contrats industriels,
- Exécution de projets collaboratifs et contrats industriels,
- Valorisation de la recherche et propriété intellectuelle.

ADEFOPE

Le service de formation continue, de par ses missions, est en lien étroit avec les entreprises :

- Mission de service public : reprises d'études, Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP), validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Mission commerciale : formations professionnelles qualifiantes, courtes et certifiantes, diplômes d'université, contrats de professionnalisation.

1.3. Contrat d'établissement

L'établissement s'est engagé auprès de l'État dans le contrat d'établissement concernant l'augmentation de ses financements propres et la structuration de ses relations avec les entreprises et les collectivités :

- « L'établissement prend l'engagement de lier l'augmentation exceptionnelle de la masse salariale (740 K€) à celle des ressources propres avec un bilan à mi-parcours (fin 2014) »,
- « L'établissement aura une démarche de dynamisation de sa Fondation sur laquelle il s'appuiera pour structurer ses liens avec les milieux socio-économiques et attirer des financements sur projets »,
- « Une « mission université-entreprise » [sera] créée à partir du redéploiement d'une partie des forces de l'Agence de Développement de la FORMation Permanente (ADEFOPE) »,
- « Il apparaît important de rendre compréhensibles les missions de l'université auprès des partenaires et des collectivités locales »

2. Opportunité de la création d'un service de relations avec les entreprises

L'Université de Bretagne-Sud a une activité socio-économique assez riche et diversifiée. De nombreux acteurs y contribuent, mais l'établissement ne propose pas une porte d'entrée, sinon unique, au moins cohérente. Il apparaît que :

- Les entreprises ont des relations naturellement individuelles ou limitées à certains champs ou certaines personnes à l'Université. Ce sont des relations de confiance mais les entreprises peuvent ne voir ni l'éventail des compétences de l'Université, ni l'existence de cette relation Université-entreprises.
- Des moyens humains en charge, aujourd'hui, des relations avec les entreprises sont rattachés à des services différents.

Le but d'un service de relations avec les entreprises est globalement de structurer nos relations socio-économiques en interne et en externe :

- Proposer un guichet unique pour entreprises: à Pontivy, Vannes ou Lorient, au téléphone ou par courrier électronique, toute entreprise doit pouvoir trouver un point d'entrée qui lui permette d'interroger l'Université sur les compétences qu'elle peut proposer de même que lui soumettre des propositions de collaborations non localisée au lieu de la demande,
- Répondre aux questions des enseignants et enseignants-chercheurs,
- Communiquer de façon homogène,
- Regrouper les 5 ingénieurs transfert et campus dont le financement provient essentiellement du conseil général du Morbihan pour des missions de relations avec les entreprises,
- Envisager l'intégration ou l'association d'autres personnels actuellement sur ces missions (ADEFOPÉ, PFT PRODIABIO),
- Créer une dynamique de groupe dans ce service par des réunions hebdomadaires de partage d'informations, de reporting et de plan de travail,
- Venir en appui de la Fondation,
- Rendre encore plus visible au Conseil Général l'utilisation de son financement pour ces actions.

L'objectif est également d'augmenter les ressources propres de l'établissement.

3. Démarche et préalables

Démarche préliminaire :

- Le financeur principal des 5 ingénieurs transfert et campus, le CG 56, a été associé à la démarche et son aval a été être recueilli,
- Des élus d'autres collectivités territoriales ont déjà été aussi avertis de la démarche,
- Les personnels concernés, ainsi que leurs directrices de services, ont été consultés sur l'intérêt de la démarche. Plusieurs réunions en groupe et individuelles ont eu lieu, sur une démarche commune autour des relations socio-économiques puis sur la création de ce service.

Pour réussir, la mise en place d'un tel service doit répondre à un certain nombre de préalables :

- Des objectifs raisonnables et quantifiables sont nécessaires,
- Des indicateurs doivent être mis en place et partagés pour mesurer l'activité du service et son évolution,
- Ce service n'a pas vocation à se substituer aux nombreux acteurs de l'Université, mais doit être un service de soutien, de proposition et de coordination,
- Il ne doit pas être en concurrence financière avec les composantes et laboratoires de l'Université,
- Ce service doit conserver les compétences des ingénieurs (transfert et valorisation dans les domaines ciblés par le département, relations formations-emploi) en cohérence avec les attentes du Conseil Général,
- Ce service doit s'appuyer sur les compétences mobilisables à l'Université.

